

COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018

Membres présents : G. Arranz, G. Beloeil, A. Chapart, L. Chapart, M-J. Pimpim, H. Toggwiler

Membre(s) excusé(s) : P. Guillier A. Legris,

Membre(s) absent (s) : J-C. Jominet

Début de séance : **19h30**

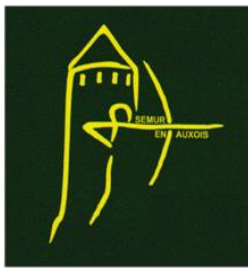
Ordre du jour :

- 1* Commandes de vêtements club :
- 2* Achat d'un système de logiciel d'exploitation pour l'ordinateur :
- 3* Visite des installations - Travaux de la salle :
- 4* Dossier cibles avancées et réalisations :
- 5* Licences des entraîneurs :
- 6* Installations travaux terrain extérieur:
- 7* Accessibilités aux différentes installations :
- 8* Préparation de la compétition du 20 et 21 octobre :
- 9* Objectif du club en cours :
- 10* Orientation du club pour l'année à venir :
- 11* Règlement intérieur :
- 12* Vie du club :
- 13* Questions diverses :

Fin de séance : **21h00**

**Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois
N° SIRET 494826290 00012**

Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

Compte-rendu Précédent :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration en date du 1^{er} septembre 2018, n'ayant fait l'objet d'aucun rectificatif, est validé.

1* Commandes de vêtements club :

- Faisant suite au devis reçu Grégoire et Gilles → mettront à jour les photos des différents vêtements.
- Gilles → Bon de commande à préparer et à mettre en ligne sur le site

2* Achat d'un système de logiciel d'exploitation pour l'ordinateur :

- GB fait part d'une possibilité d'acheter à tarif préférentiel la suite Office par l'intermédiaire de « Solidatech ». Solidatech est un programme de solidarité numérique dédié notamment aux associations. (information relevée dans une lettre du CRIB adressée par le CDOS21)
- Si la possibilité existe toujours le CA valide l'achat de 2 suites pour un montant maxi de 60€HT → Gilles

3* Visite des installations - Travaux de la salle :

- Le 26 septembre, une visite des installations a été réalisée en présence de Madame le maire et des instances techniques de la Ville de Semur afin de répondre aux interrogations du CA, de prendre en compte les impératifs du bâtiment et de l'activité afin de rédiger le cahier des charges pour un appel d'offre au 1^{er} trimestre 2019 et des travaux prévus (après validation budgétaire) de début juin à fin Octobre 2019. (salle indisponible)
- Dans le compte-rendu de cette visite, la mise à disposition gracieuse de chalets pour stocker le matériel durant les travaux a été oubliée. Gilles → mail pour rappeler cette mise à disposition et demander également la possibilité d'une fixation d'un coffret sécurisé (fourni par le club) sur la structure du bâtiment.

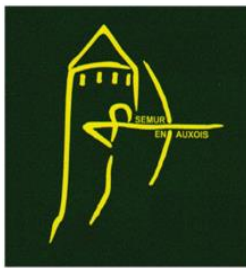
4* Dossier cibles avancement et réalisations :

- Terrain Extérieur : Christophe prépare des piquets à peindre qui seront disposés aux différentes distances de positionnement des cibles.
- Cibles intérieures : la remise en état est terminée. Encore merci aux archers et bénévoles qui ont participé.
- Cibles 2D : Éric finalise les deux autres cibles.

5* Licences des entraîneurs :

- Le CA fait la proposition que le club offre la licence à nos deux Entraîneurs, comme cela se pratique dans d'autres clubs Les deux entraîneurs ne prenant pas part au vote, la proposition est validée par le CA.

Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

- Hervé prend la parole et fait part du fait qu'il souhaiterait s'adjoindre, pour les cours Handisport, un entraîneur car ses différentes responsabilités tant au niveau régional que national ainsi que son statut de classificateur international ne lui laisse pas suffisamment de temps pour accompagner la dizaine d'archers Handisport d'autant que 6 à 8 archers peuvent prétendre concourir et qu'il ne peut et ne veut privilégier un archer par rapport à un autre lors des coachings. Le CA ne semble pas opposé à cette demande. D'un commun accord le CA précise que la venue d'un nouvel entraîneur ne doit pas remettre en cause l'ambiance et la bonne marche du club plébiscitées tant par les archers, l'OMS, la Ville de Semur que les instances fédérales. Hervé précise que le CA reste toujours décisionnaire et qu'en cas de litige, a les moyens de par ses statuts et règlement intérieur de régler les différends.
- Hervé dit avoir proposé à Claude Gueniot cette possibilité pour l'assister exclusivement sur les entraînements Handisport des mardis et vendredis. Claude Gueniot ayant déjà fait partie du club et l'ayant quitté il y a quelques années, une discussion s'engage et son lot d'interrogations. Une rencontre entre le Président et Claude Gueniot est un préalable nécessaire avant toute décision.
- Hors séance, le 9 octobre 2018, après entretiens téléphoniques et/ou de vive voix, l'ensemble des participants au Conseil d'Administration du 5 octobre décide de ne pas donner suite à la proposition faite à Claude Gueniot

6* Installations travaux terrain extérieur:

- Lors de la visite des Services de la ville, la finalisation du grillage en partie arrière n'a pas été abordée. Nous le rappellerons en temps et heures aux Services Techniques qui s'étaient engagés à finaliser ce travail.
- Validation par le CA d'un devis pour réalisation d'une signalétique à apposer sur la grille extérieure. Un panneau supplémentaire reprenant les labels obtenus par le Club est à prévoir.
- Un courrier de demande d'autorisation sera adressé à Madame le maire, avec une modélisation du projet → Gilles

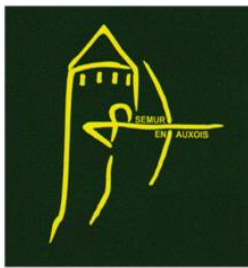
7* Accessibilités aux différentes installations :

- Deux systèmes sont proposés, pour une cinquantaine d'euros HT environ dont une avec communication téléphonique d'un code d'accès temporaire : en cours d'étude. La Ville de Semur prévoyant la mise en place de badges en remplacement des clés.

8* Préparation de la compétition du 20 et 21 octobre :

- Arbitres : sont nommés Isabelle Gotti et Didier Bapt –
- Buvette : sandwiches et crêpes seront disponibles. Merci à Annie, Danielle, Marianne pour l'organisation et la préparation.
- Plateaux repas : seront offerts par le Club aux 2 arbitres et à Daniel Mahieux
- Préparations de la salle (traçage, démontage du mur, etc.) Lundi 15 démontage → Gilles enverra un courriel pour aide à la préparation le lundi 15/10 à 14h00 et mise en place le Samedi 20/10 à partir de 9H00

Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

- Blasons : OK
- Chronos tir : OK
- Matériel à acheter si nécessaire : Alain vérifiera pour 11 cibles
- Mandat envoyé aux arbitres : OK
- Le CA valide que le premier départ d'un archer du Club au concours, lui sera offert.
- Merci à l'un de nos sponsors « Crédit Mutuel » qui nous a offert des gobelets, assiettes, verres et récompenses pour un équivalent d'environ 90€.
- Pour mémoire Daniel **Mayeux** remettra le Label FFH 2 étoiles le samedi 20 octobre.

9* Objectif du club en cours :

- Réalisation d'un système vidéo pour la progression des archers : en cours de réalisation.
→ Alain (après la compétition) proposera un plan de réalisation pour faciliter le stockage sécurisé de l'ordinateur et l'utilisation du matériel. (PC, écran, caméra, alimentation électrique...)

10* Orientation du club pour l'année à venir :

- projets étude en décembre après compétition

11* Règlement intérieur :

- Des modifications ont été apportées par Philippe.
- Une relecture complète sera faite par le CA avant présentation en AG. → tout le CA pour relecture, apports et modifications.

12* Vie du club :

- Un membre du CA ne pouvant plus, temporairement du fait de son activité, participer à la vie du Club, a restitué la clef du club. Il doit adresser dans les prochains jours sa lettre de démission du CA pour motif professionnel.
- Type de stockage des arcs : le stockage des arcs devant se faire dans le local technique, le CA semble privilégier un stockage sur patères montées sur chariot à roulettes. De ce fait un rangement des blasons doit être aménagé. → tous les archers, nous recherchons des chutes de tuyau PVC de gros diamètres pour y rouler les blasons.

13* Questions diverses :

- Néant